

# A bas les camps de concentration !

Lettre ouverte à Guy Mollet  
Par Gérard Bloch,  
ancien déporté à Dachau (matricule 73 110)

Monsieur le Président du Conseil,

D'après *Le Populaire* du 2 juillet, vous avez déclaré au congrès de Lille :

**« Pour le 14 juillet prochain, tous ceux contre qui une procédure n'est pas engagée, les femmes, les enfants, qui actuellement sont détenus, seront remis en liberté. »**

Dans votre discours d'investiture devant l'Assemblée nationale, le 26 janvier dernier, vous annonciez la libération prochaine de tous les détenus politiques — aussi bien de ceux contre qui une procédure judiciaire a été engagée que des autres. Votre nouvelle promesse est plus limitée. Mais ces détenus « *contre lesquels une procédure n'est pas engagée* », quels sont-ils donc ? Ils ne sont pas dans les prisons, où l'administration pénitentiaire, nul doute n'est possible à cet égard, ne détient que les personnes contre lesquelles un magistrat a signé un mandat en bonne et due forme. Alors où sont-ils ?

Ils sont dans les camps de concentration, Monsieur le Président du Conseil. Dans des camps de concentration dont votre gouvernement a jusqu'à présent toujours nié officiellement l'existence — faisant par exemple, poursuivre *LA VÉRITÉ* pour diffamation parce que ce journal a donné un certain nombre de précisions, d'ailleurs aujourd'hui de notoriété publique, sur ces camps.

Le mot vous déplaît sans doute, car il a mauvaise réputation, depuis Hitler spécialement. Vous aimeriez mieux que je parie de « centre d'hébergement », selon l'hypocrite terminologie officielle. En arrivant à Dachau, il y aura bientôt douze ans, j'ai eu la surprise d'apprendre que j'étais officiellement, comme tous mes camarades, un « Schutzhäftling », un « détenu protégé », protégé par les SS. Je suis prêt à vous concéder que vos détenus algériens des camps sont des « détenus hébergés », hébergés par une administration dont la réputation n'est plus à faire, n'est-il pas vrai ? (« **Il faut d'abord procéder à une épuration indispensable** », dit la résolution finale du congrès de Lille, reconnaissant par là-même que cette épuration n'a pas été entreprise).

Le mot ne fait d'ailleurs rien à la chose. Là où des personnes — que ce soit sous Hitler, sous Staline, sous Pétain, ou sous n'importe quel gouvernement — sont détenues « **sans qu'une procédure soit engagée contre elles** », il y a des camps de concentration. C'est si vrai qu'à vous-même le mot échappe ; dans une déclaration reproduite par *Le Monde* du 3 juillet vous parlez des « **camps** ».

Un principe fondamental, inscrit dans toutes les constitutions démocratiques, dans celle de la V<sup>e</sup> République notamment, veut que nul ne puisse être détenu s'il n'a fait l'objet d'une décision régulière d'un tribunal, ou (à titre préventif et dans certains cas seulement) d'un magistrat. C'est ce principe qui est violé par les camps de concentration. Là, les personnes sont détenues par simple décision d'une administration irresponsable. Aucun motif n'est donné, aucune justification n'a à être fournie à qui que ce soit, aucune limitation de la détention n'est prescrite. C'est le règne de l'arbitraire. Le condamné de droit commun détenu en maison d'arrêt ou en maison centrale, a fait l'objet d'une sentence de tribunal. Il jouit de tous les droits qui ne lui ont pas été expressément enlevés pour cette sentence ; et, notamment, de celui d'être libéré à l'expiration de sa peine. Il se situe dans un cadre défini par la loi ; dans ce cadre, il est protégé par elle.

Le détenu concentrationnaire, lui, n'a aucun droit. Il ignore quels faits ou présomptions ont été relevés contre lui ; il ne sait, ni pourquoi il est détenu, ni pour combien de temps. Victime de l'arbitraire, il est littéralement hors-la-loi. De là, les effroyables abus auquel le système concentrationnaire a donné lieu, en tout temps et dans tous pays. Ces abus sont inhérents à la nature même du système qui repose sur l'arbitraire.

On connaissait, bien avant la chute d'Hitler, la liste des camps nazis. Une liste à peu près complète des camps staliniens était connue depuis plus de dix ans. On ne peut en dire autant des camps algériens.

Il y a certains camps dont on soupçonne seulement l'existence ; et d'autres, sans doute, que l'on ignore. Puisque vous reconnaissez l'existence des camps, l'opinion publique n'est-elle pas en droit d'attendre de vous, Monsieur le Président du Conseil, que vous disiez exactement combien il y a de camps, où ils sont situés, et combien de personnes y sont détenues ?

La presse a parlé aussi des conditions inhumaines qui règnent dans certains de ces camps : baraquements bondés, hygiène déplorable, pas assez d'eau, une nourriture infecte et insuffisante... un tableau familier, pour un ancien concentrationnaire comme moi. C'est le système qui le veut. Mais peut-être contesterez-vous ces témoignages ? Il n'y a alors qu'une seule procédure démocratique pour savoir la vérité : l'envoi d'une commission d'enquête, composée de personnes qualifiées, c'est-à-dire d'anciens concentrationnaires. Ceux-là, on ne les trompera pas aisément sur les camps. En ce qui me concerne, je ferais toute confiance à mes camarades déportés, membres du Parti socialiste — et par conséquent, je suppose, dignes de confiance à vos yeux aussi — pour mener une telle enquête. Ne pouviez-vous user de votre influence auprès de M. Robert Lacoste pour qu'une délégation de déportés socialistes puisse visiter les camps de concentration d'Algérie ?

Votre discours à Lille contient, enfin, la révélation d'un fait qui n'a pas, jusqu'à présent à ma connaissance, été mentionné dans la presse, même la plus hostile à la guerre d'Algérie. Il y a donc, d'après vos propres paroles, dans les camps de concentration algériens, des femmes et des enfants. Combien de femmes ? Combien d'enfants ? Dans quels camps ? Y a-t-il des camps spéciaux de femmes et d'enfants comme il y en avait en Allemagne nazie ? Ne pensez-vous pas que le peuple français, au nom de qui ces choses se font, a le droit de savoir ?

Mais tout cela n'est-il pas inutile ? Car, le 14 juillet, les camps de concentration algériens seront liquidés : il n'y restera plus personne. N'avez-vous pas déclaré à Lille (je cite d'après *Le Monde* du 3 juillet) :

**« Le 14 juillet tous ceux contre qui aucune procédure n'est engagée seront remis en liberté, simplement et sans marchandage, parce que c'est la justice » ?**

« Tous ceux contre qui aucune procédure n'est engagée », en clair : car tous les détenus des camps sont dans ce cas (et l'interné de Belle-Île, Messali Hadj), également — soit dit en passant). Donc, le 15 juillet, il n'y aura plus de camps en Algérie ; et il ne me restera plus, avec tous les démocrates qu'à vous en féliciter.

Permettez-moi pourtant de conserver un doute légitime : car vous avez précisé, à la fin du congrès de Lille, que les libérations toucheraient **« les personnes âgées, les mineurs, les malades, dont la tenue dans les camps est restée sans reproches, ainsi que tous ceux sur qui ne pèsent que des présomptions légères, à condition que leur retour ne présente aucun risque »**.

Qui sera juge du « risque de leur retour » ? L'administration, évidemment. Dans ces conditions, c'est clair, les adultes, bien portants, en tout état de cause, resteront dans les camps. Les libérer, ce serait « la justice ». Mais la justice attendra.

Et les autres, les malades, les vieillards, les enfants ? Vous mettez à leur libération une condition : **que leur tenue dans les camps soit restée sans reproches.**

Quand je suis rentré d'Allemagne, en 1945, Monsieur le Président du Conseil, j'ai naturellement repris mon activité de militant trotskyste. Cela m'a valu de violentes attaques de la part des staliniens qui me traitèrent publiquement de « faux déporté », d'hitlérien, m'accusèrent d'avoir mouchardé mes camarades aux miliciens et aux SS, et autres gentilleses. Je gagnai contre ces messieurs trois procès en diffamation. Au cours de ces procès, j'eus la satisfaction d'entendre quelques-uns de mes camarades de déportation témoigner que ma « *tenue dans les camps était restée sans reproches* » : c'est-à-dire que j'avais œuvré, dans la faible mesure de mes moyens, à ralentir la production, à aider des camarades en difficulté, à développer la solidarité entre les détenus, à isoler les mouchards ; en un mot, à déjouer les plans des SS qui dirigeaient les camps. S'il avait fallu libérer des camps nazis ceux dont la tenue était restée sans reproches... aux yeux de leurs gardiens, on aurait libéré une poignée de canailles : droits communs, kapos, mouchards. Décidément, j'ai bien peur que vous ne libériez pas grand monde le 14 juillet, Monsieur le Secrétaire général du Parti socialiste !

Quand j'écris « j'ai bien peur », ne voyez là nulle ironie. J'ai peur, en effet, que le dirigeant d'un grand parti ouvrier ne capitule une fois de plus devant la pire réaction. Votre volonté, affirmée le 26 janvier à l'Assemblée nationale, de libérer les détenus politiques, n'a pas résisté aux tomates du six février. Votre volonté, affirmée le 1<sup>er</sup> juillet au Congrès de Lille, de liquider les camps de concentration a cédé encore bien plus vite. M. de Sévigny n'est déjà pas content des promesses de « lutte sur deux fronts » contenues dans la résolution de Lille. Il vous faut au plus vite l'assurer que ces promesses resteront... des promesses.

Vous vivez dans la hantise de ce que dit de vous la presse de droite, la presse des trusts. C'est vous-même qui l'avez dit à Lille : « ***Le moindre incident est gonflé par la presse, les hommes politiques, l'opinion publique. On stigmatise, à droite, le défaitisme*** ». Que n'êtes-vous plus sensible à la volonté, que vous êtes censé incarner, du peuple, et moins aux vociférations de la presse aux ordres des grands colons ? Quand cesserez-vous de confondre ces « vociférations » avec l'opinion publique ?

Car, vous le savez aussi bien que moi, s'il est un préalable incontestable au cessez-le-feu et aux élections libres, c'est la liquidation des camps de concentration, dont la seule existence déshonore votre gouvernement et votre parti. Et tous les travailleurs, tous les démocrates, l'immense majorité des citoyens de ce pays vous crient par ma bouche :

**« À BAS LES CAMPS DE CONCENTRATION ! ».**

Gérard Bloch  
*La Vérité* n° 417 du 6 juillet 1956